



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
du 1^{er} octobre 2014 à 20 h 00
à Hirtzfelden Maison de la Nature du Vieux Canal**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

| Communes | Délégués | Présents | Excusés | Procuration à |
|-----------------------|----------------------|----------------|---------|---------------|
| BILTZHEIM | VONAU Gilbert | X | | |
| | GUIGNOT Alain | X | | |
| ENSISHEIM | HABIG Michel | X | | |
| | COCQUERELLE Delphine | X | | |
| | KREMBEL Philippe | X | | |
| | THIRIET Emmanuelle | X | | |
| | HEGY Patrice | X | | |
| | COADIC Gabrielle | X | | |
| | MARETS Patric | X | | |
| | MISSLIN Christine | X | | |
| | SANJUAN José | X | | |
| | MEYENHEIM | BOOG Françoise | X | |
| FURLING Armand | | X | | |
| MASSON Laurence | | X | | |
| MUNWILLER | WERNER Patrice | X | | |
| | MENAUT Philippe | X | | |
| NIEDERENTZEN | WIDMER Jean-Pierre | X | | |
| | ALBRECQ Antoine | X | | |
| NIEDERHERGHEIM | MOSER Gilbert | X | | |
| | ZEMB Alain | | X | G. MOSER |
| OBERENTZEN | MATHIAS René | X | | |
| | BRENDLE Bernard | X | | |
| OBERHERGHEIM | SICK Corinne | X | | |
| | LAPP Philippe | X | | |
| | MULLER Bernard | X | | |
| REGUISHEIM | HOEGY Bernard | X | | |
| | METZGER Fabienne | X | | |
| | PAULUS Frank | X | | |

Assistent également :

Mme Marie SAUVE, *Directrice Générale des Services*, Mme Josiane SCHITTLY, *agent de développement*,

Auditeur : 0

Presse : L'Alsace - DNA.

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 20 heures.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Puis il propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :

Point 11 : Motion de soutien au projet de Conseil d'Alsace

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve cette modification et l'ordre du jour est arrêté comme suit :

Ordre du jour

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2014
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Maîtrise d'ouvrage déléguée : Meyenheim aménagement rue de l'III : plan de financement prévisionnel
- Point 05** - Avenants aux contrats de délégation de service publique pour la gestion et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement et du multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen
- Point 06** - Conventions de mise à disposition de locaux scolaires et de bâtiments communaux
- Point 07** - Révision n° 1 du Contrat de territoire de vie 2014-2019
- Point 08** - Zones d'Activités de Niederhergheim Est et de Meyenheim
- Point 09** - Vente terrain lot n° 6a à la ZA La Passerelle 1
- Point 10** - Vote de crédits
- Point 11** - Motion de soutien au projet de Conseil d'Alsace
- Point 12** - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2014

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2014.

Point n° 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Décision n° 23/2014 du 11 août 2014**
Opération : Aménagement de la ZA la Passerelle 2 à Ensisheim
Objet de la décision : avenant n° 1 négatif au marché de travaux lot n° 2 "Réseaux secs" attribué à l'entreprise SOBECA d'Ensisheim (68190).
 L'avenant fixe d'une part des prix nouveaux au marché et porte d'autre part sur des prestations en moins-value suite à la modification du matériel d'éclairage public
Montant de l'avenant : - 2.173,00 € HT, ramenant le montant initial du marché de 85.512,10 € HT à 83.339,10 € HT

- **Décision n° 24/2014 du 21 août 2014**
Opération : Aménagement de l'entrée Nord RD8I à Oberhergheim
Objet de la décision : avenant n° 1 négatif au marché de travaux lot n° 1 "VRD" attribué à l'entreprise LINGENHELD de St-Croix-en-Plaine (68127).
 L'avenant porte sur la régularisation des quantités réalisées après attachement et de l'introduction de prix nouveaux pour des prestations complémentaires
Montant de l'avenant : - 7.645,10 € HT, ramenant le montant initial du marché de 325.792,60 € HT à 318.147,50 € HT

- **Décision n° 25/2014 du 21 août 2014**
Opération : Aménagement de l'entrée Nord RD8I à Oberhergheim
Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 2 "Eclairage public" attribué à l'entreprise HUBER de Mulhouse (68058).
 L'avenant porte sur la réalisation de branchement ErDF et France Télécom et de l'introduction de prix nouveaux
Montant de l'avenant : 4.427,40 € HT, portant le montant initial du marché de 67.731,50 € HT à 72.158,90 € HT

- **Décision n° 26/2014 du 28 août 2014**
Opération : Aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim
Objet de la décision : attribution et signature de la mission de coordination SPS au Bureau ELYFEC de Vaulx-Milieu (38090)
Montant du marché : 725,00 € HT

- **Décision n° 27/2014 du 10 septembre 2014 :**
Opération : Aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim
Objet de la décision : signature des marchés de travaux, comme suit :

| Lots | Entreprises retenues | Montant du marché € H.T. |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1 – VRD – Assainissement EP/AEP | TP SCHNEIDER 68270 Wittenheim | 141.092,18 € |
| 2 – Réseaux secs | VIGILEC 67600 Sélestat | 30.056,75 € |

- **Arrêté n° 29/2014 du 20 août 2014 :**
Portant fixation des tarifs pour non restitution ou perte de badge d'accès à la déchetterie d'Ensisheim et d'Oberhergheim.
- **Arrêté n° 30/2014 du 26 août 2014 :**
Prenant acte du non transfert du pouvoir de police au Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin dans le domaine des déchets ménagers et des gens du voyage.
- **Arrêté n° 32/2014 du 16 septembre 2014 :**
Pour contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, d'un montant de 594 000.-€ pour une durée de 36 mois, taux Euribor 3 mois + marge de 0,96 point pour financer l'acquisition d'une réserve foncière de 6ha65a en ZAID Ensisheim-Réguisheim.
- **Arrêté n° 33/2014 du 16 septembre 2014 :**
Pour contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, d'un montant de 410 000.-€ pour une durée de 15 ans au taux fixe de 2,39 %, pour financer la construction de la déchetterie intercommunale Ensisheim-Réguisheim.

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 – TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
Aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim : Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 30 janvier 2014, le Conseil de Communauté a émis un avis de principe favorable à la conduite, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, des travaux d'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim, et autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette opération.

Suite à l'attribution des marchés de travaux et au vu des aides financières dont bénéficie ce projet, le plan de financement prévisionnel affecté à cette opération s'équilibre comme suit :

| DEPENSES | Montants des marchés € HT |
|---|------------------------------|
| Honoraires Maître d'œuvre (BEREST) | 5.967,00 € |
| Travaux | |
| Lot 1 VRD – (Ent. TP SCHNEIDER) | 141.092,18 € |
| Lot 2 Réseaux secs (Ent. VIGILEC) | 30.056,75 € |
| Mission SPS - (ELYFEC) | 725,00 € |
| Divers (pub./géomètre/révision des prix...) | 8.500,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES € HT | 186.340,93 € |
| T.V.A. 20 % | 37.268,19 € |
| TOTAL DES DEPENSES € TTC | 223.609,12 € |

| RECETTES PERCUES PAR LA CCCHR | Subv. Notifiées |
|---|---------------------|
| ETAT Réserve Parlementaire | 20.000,00 € |
| Conseil Général | 7 000,00 € |
| Solde à la charge de la Commune de Meyenheim dû à la C.C.C.H.R. | 196.609,12 € |
| TOTAL RECETTES | 223.609,12 € |

Il convient de souligner que la Commune de Meyenheim percevra directement l'aide régionale d'un montant de 50.000 € accordée dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissements communaux.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider le plan de financement prévisionnel susvisé.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
Les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits au budget principal au compte 4581304.

Point n° 05 – AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE D'ENSISHEIM ET DE NIEDERENTZEN ET DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE NIEDERHERGHEIM, D'OBERHERGHEIM

Monsieur le Président expose :

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres menée en 2010, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a confié par délégation de service public la gestion et le fonctionnement des multi-accueils petite enfance d'Ensisheim "L'Envol", comprenant un accueil périscolaire maternel, et de Niederentzen "Coquelibulle" à l'Association ENFANCE POUR TOUS, ainsi que les

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Niederhergheim et d'Oberhergheim à l'Association IMAGINE.

La promulgation par le gouvernement d'un premier décret le 16 janvier 2013, puis d'un second le 7 mai 2014 relatif à l'organisation des temps scolaires, amène aujourd'hui la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à faire évoluer les services des ALSH.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes modifiant la répartition des heures de classe, notre collectivité s'est engagée dans une réflexion et a décidé de s'appuyer sur ses capacités à proposer un dispositif d'accueil des enfants en relation avec les gestionnaires des services périscolaires et de privilégier un schéma d'organisation commun :

- d'une part, sur une organisation du temps scolaire conforme aux dispositions du décret du 7 mai 2014, avec une semaine de classe répartie sur un minimum de 8 demi-journées, dont 5 matinées. Un après-midi libéré, défini par la commune et le(s) conseil(s) d'école.
- d'autre part, sur la **prise en charge des enfants dès la sortie des cours et les après-midis libérés, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires existants, sous l'égide de la CCCHR**. Ces temps d'accueils extrascolaires s'appuient sur le professionnalisme des gestionnaires des accueils de loisirs et sur la mise en œuvre de leur projet éducatif axé sur le respect des rythmes de l'enfant.

Aussi, l'application de cette réforme induit des modifications de la mission inscrite dans les contrats de délégation de service public confiés ENFANCE POUR TOUS et l'Association IMAGINE et modifie les conditions financières découlant de l'évolution du service.

Au vu de ce qui précède et des impératifs de continuité du service public qui s'imposent à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin dans la cadre de la gestion de ses services périscolaires, il est proposé d'accepter les avenants ci-après :

a) Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Oberhergheim

- Titulaire : Association IMAGINE
- Date de notification du contrat : 26 juillet 2010
- Proposition d'avenant : n° 1
- Objet de l'avenant n° 1 : Evolution de la mission inscrite dans le contrat de délégation de service public et détermination des conditions financières découlant de l'évolution du service.

- Evolution des modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Oberhergheim :

| FONCTIONNEMENT CONTRACTUALISE AVANT AVENANT N° 1 | | | | FONCTIONNEMENT APRES AVENANT APRES LA MISE EN ŒUVRE DE LA REF | | |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Temps d'accueil | Capacité contractualisée | Horaires service périscolaire | Lieu d'accueil | Capacité négociées à la rentrée 2014/2015 | Horaires service périscolaire | Lieu d' |
| Matin | 14 | 7h30 - 8h00 | Salle multi-activités d'Oberhergheim | 24 | 7h30 - 8h30 | Salle multi-activités d'Oberhergheim |
| Midi | 50 | 11h50 - 13h50 | Salle multi-activités d'Oberhergheim | 90* | 12h00 - 13h50 | Salle multi-activités d'Oberhergheim + école/périsco. de Niederentzen |
| Soir | 20 | 16h15 - 18h30 | Salle multi-activités d'Oberhergheim | 44** | 16h00 - 18h30 | Salle multi-activités d'Oberhergheim + école/périsco. de Niederentzen |
| Mercredi midi | Pas d'accueil les mercredis | | | 24 | 12h00 - 18h00 | Salle multi-activités d'Oberhergheim |
| Mercredi a-midi | | | | 24 | | |
| Jeudi midi | 50 | 11h50 - 13h50 | Salle multi-activités d'Oberhergheim | 90 | 12h00 - 18h30 | Salle multi-activités d'Oberhergheim + école/périsco. de Niederentzen |
| Jeudi après-midi | 20 | 16h15 - 18h30 | Salle multi-activités d'Oberhergheim | 74*** | | |

* 45 à Oberhergheim + 45 à Niederentzen

** 20 à Oberhergheim + 24 à Niederentzen

***37 à Oberhergheim + 37 à Niederentzen

➤ Détermination de la participation financière de la Communauté de Communes :

En contrepartie des contraintes de service public, le délégataire perçoit une participation financière de la part de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Le montant annuel est arrêté sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement de la structure établi par le délégataire en vue de l'évolution du service dont la gestion lui a été confiée, comme suit :

| Année | Redevance annuelle initiale | Montant annuel de l'avenant n° 1 | Redevance annuelle après avenant n°1 |
|-------|-----------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| 2014 | 52.285,45 € | 7.992,52 € | 60.277,97 € |
| 2015 | 53.253,43 € | 9.367,68 € | 62.621,11 € |

b) Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Niederhergheim

- Titulaire : Association IMAGINE
- Date de notification du contrat : 26 juillet 2010
- Proposition d'avenant : n° 1
- Objet de l'avenant n° 1 : Evolution de la mission inscrite dans le contrat de délégation de service public et détermination des

conditions financières découlant de l'évolution du service.

- Evolution des modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Niederhergheim :

| FONCTIONNEMENT CONTRACTUALISE AVANT AVENANT N° 1 | | | | FONCTIONNEMENT APRES AVENANT N°1 APRES LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME | | |
|--|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|-----------------------------------|
| Temps d'accueil | Capacité contractualisée | Horaires service périscolaire | Lieu d'accueil | Capacité à la rentrée 2014/2015 | Horaires service périscolaire | Lieu d'accueil |
| Matin | 14 | 7h30 - 8h00 | Salle communale de Niederhergheim | 0 | 7h30 - 8h00 | |
| Midi | 30 | 11h30 - 13h30 | Salle communale de Niederhergheim | 30 | 11h30 - 13 h 45 | Salle communale de Niederhergheim |
| Soir | 28 | 16h15 - 18h30 | Salle communale de Niederhergheim | 28 | 15h55 - 18h30 | Salle communale de Niederhergheim |
| Mercredi midi | 20 | 7h30 - 18h00 | Salle communale de Niederhergheim | 20 | 11h30 - 18h00 | Salle multi-activité Oberhergheim |
| Mercredi a-midi | 20 | | | 20 | | |
| Vendredi midi | 30 | 11H30 - 14h00 | Salle communale de Niederhergheim | 30 | 11h30 - 18h30 | Salle communale de Niederhergheim |
| Vendredi après-midi | 28 | 16h00 - 18h30 | Salle communale de Niederhergheim | 24 | | |

- Détermination de la participation financière de la Communauté de Communes :

En contrepartie des contraintes de service public, le délégataire perçoit une participation financière de la part de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Le montant annuel est arrêté sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement de la structure établi par le délégataire en vue de l'évolution du service dont la gestion lui a été confiée, comme suit :

| Année | Redevance annuelle initiale | Montant annuel de l'avenant | Redevance annuelle après avenant n°1 |
|-------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| 2014 | 75.854,81 € | 1.729,44 € | 77.584,25 € |
| 2015 | 77.583,00 € | 3.323,60 € | 80.906,60 € |
| | | | |

- c) Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour la gestion et le fonctionnement du multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen

- Titulaire : ENFANCE POUR TOUS
- Date de notification du contrat initial : 26 juillet 2010
- Avenant n° 1 : 9 décembre 2013, portant sur l'évolution du service suite à l'ouverture des Oréades-augmentation

- des capacités d'accueil périscolaire et création de 5 places supplémentaire en multi-accueil
- Proposition d'avenant : n° 2
 - Objet de l'avenant n° 2 : Evolution de la mission inscrite dans le contrat de délégation de service public et détermination des conditions financières découlant de l'évolution du service.

- Evolution des modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Les Oréades :

| | | | | FONCTIONNEMENT APRES LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME | | |
|-----------------|---|-------------------------------|----------------|---|-------------------------------|----------------|
| Temps d'accueil | Capacités contractualisées <u>suite avenant n° 1 du 4/11/2013</u> | Horaires service périscolaire | Lieu d'accueil | Capacité à la rentrée 2014/2015 | Horaires service périscolaire | Lieu d'accueil |
| Matin | 16 | 7h15-8h30 | Oréades | 20 | 7h15-8h30 | Oréades |
| Midi | 70 | 11h30 - 13h30 | Oréades | 70 | 11h45 - 13h30 | Oréades |
| Soir | 35 | 16h00 - 18h30 | Oréades | 50 | 16h00 - 18h30 | Oréades |
| Mercredi midi | 24 | 7h15 - 18h30 | Oréades | 40 | 11h15 - 18h30 | Oréades |
| Mercredi a-midi | 24 | | | 30 | | |
| Vendredi midi | 70 | 11h30 - 13h30 | Oréades | 70 | 11h15 - 18h30 | Oréades |
| Vendredi soir | 35 | 16h00 - 18h30 | Oréades | 40 | | |

- Détermination de la participation financière de la Communauté de Communes :

En contrepartie des contraintes de service public, le délégataire perçoit une participation financière de la part de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Le montant annuel est arrêté sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement de la structure établi par le délégataire en vue de l'évolution du service dont la gestion lui a été confiée, comme suit :

| Année | Redevance annuelle initiale | PM. Montant annuel de l'avenant n° 1 | Redevance annuelle après avenant n° 1 | Montant annuel de l'avenant n° 2 | Redevance annuelle après avenants n° 1 et n° 2 |
|-------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--|
| 2014 | 497.051,35 € | 55.035,61 € | 552.086,96 € | 6.653,00 € | 558.739,95 € |
| 2015 | 510.412,06 € | 55.818,05 € | 566.230,11 € | 21.413,15 € | 587.643,26 € |

Les autres dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des services restent inchangées.

Vu les dispositions de l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la passation d'un avenant à une convention de délégation de service public ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de délégation de service public réunie le 22 septembre 2014 ;

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **réserve** une suite favorable à la passation des avenants susvisés selon les conditions décrites ci-dessus,
 - **autorise** M. le Président à signer les documents correspondants.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2014 Enfance et Jeunesse.

Point n° 06 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES ET DE BATIMENTS COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Monsieur le Président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a confié, dans le cadre de contrats de délégation de service public, la gestion des Accueils de Loisirs d'Ensisheim et de Réguisheim à la Fédération LEO LAGRANGE, ceux de Niederhergheim et d'Oberhergheim à l'Association IMAGINE, et le service périscolaire des Oréades à l'association ENFANCE POUR TOUS.

Pour permettre aux délégataires d'exercer leurs missions, les communes accueillant ces accueils de loisirs proposent de mettre à la disposition de la Communauté de Communes les espaces appropriés pour le déroulement des actions de type socio-éducatif et de loisirs inscrites dans le dispositif CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) et/ou de restauration périscolaire, comme suit :

- à Ensisheim :
 - le local jeunes sis 40b rue de la 1^{ère} Armée
 - l'espace périscolaire située à l'école des Oréades
 - l'espace de restauration périscolaire situé à l'école Jean Rasser
- à Réguisheim :
 - le rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle de Réguisheim sis 36 Grand'Rue
 - la cour de l'école primaire "Les tilleuls" à Réguisheim
 - la cour de l'école maternelle au 47 Grand'rue
 - la salle polyvalente
- à Niederhergheim :
 - de la salle communale multi-activités et périscolaire sis 11, rue des Herbes
 - école maternelle (cour + salle de jeux)
- à Oberhergheim :
 - les locaux périscolaires, la salle multi-activités et la cour attenante situées 47 rue Principale et la cour de l'école maternelle.

- à Niederentzen :
 - l'espace périscolaire situé à l'école "Aux 4 vents"

Avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 modifiant la répartition des heures de classe, notre collectivité a décidé de s'appuyer sur ses capacités à proposer un dispositif d'accueil des enfants en relation avec les gestionnaires des services périscolaires privilégier un schéma d'organisation commun :

- d'une part, sur une organisation du temps scolaire conforme aux dispositions du décret du 7 mai 2014, avec une semaine de classe répartie sur un minimum de 8 demi-journées, dont 5 matinées. Un après-midi libéré, défini par la commune et le(s) conseil(s) d'école.
- d'autre part, sur la prise en charge des enfants dès la sortie des cours et les après-midis libérés, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires existants, sous l'égide de la CCCHR.

Aussi, l'application de cette réforme induit des modifications des temps d'accueil périscolaire et par conséquent des temps d'utilisation des locaux susvisés.

Dans la mesure où ces locaux sont nécessaires d'une part au fonctionnement d'activités communales et d'autre part à l'exercice des compétences transférées à la Communauté de Communes, il est proposé de conclure, avec chaque commune précitée, une convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition des locaux scolaires et bâtiments communaux au profit de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** les conventions de mise à disposition des locaux scolaires et bâtiments communaux susvisés au profit de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin,
- **autorise** le Président ou le Vice-Président à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Point n° 07 – RÉVISION N° 1 DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE 2014 – 2019

M. le Président expose :

Le 13 décembre 2013, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a conclu avec le Département du Haut-Rhin un Contrat de Territoire de Vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin pour une période 2014 – 2019, dans lequel sont inscrits des projets structurant pour notre territoire, selon tableau récapitulatif joint en annexe.

Il est fondamental que ce contrat continue de vivre et soit en adéquation avec les réalités et les besoins du Territoire. Aussi, une première révision du contrat s'impose. Cette nouvelle étape

permet concrètement d'actualiser nos projets figurant au CTV et de déposer de nouveaux projets structurants pour notre territoire de vie prêts à démarrer courant 2015 ou 2016, comme suit :

1) Projets inscrits au CTV initial à actualiser :

- Extension de la ZAID Ensisheim – Réguisheim (1^{ère} tranche)
- Extension de la ZAID Ensisheim – Réguisheim (2^{ème} tranche)

Il est proposé regrouper ces 2 projets et d'inscrire une seule opération

- Aménagement de la ZA de Meyenheim : au vu de l'étude de faisabilité des zones d'activités d'intérêt communautaire réalisée par le Cabinet BEREST, il est proposé que la ZA de Meyenheim soit réalisée en 2 tranches successives. La tranche 2 n'étant prévue que pour 2017, ainsi seule la tranche 1 sera inscrite dans le cadre de la révision, celle-ci concernant uniquement les dossiers prêts à démarrer en 2015 et 2016.
- Aménagement de la ZAD d'Oberhergheim : retrait de ce projet de l'actuel CTV et le réinscrire lors d'une prochaine révision lorsque celui-ci sera plus abouti.

2) Nouveaux projets structurants

- Aménagement de la ZA de Niederhergheim
- Construction d'un hôtel d'entreprises
- Restauration de la stèle géodésique d'Oberhergheim
- Création d'un itinéraire cyclable/voie verte Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** la révision n° 1 du Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin 2014-2019 et autorise le Président à signer tout document y relatif,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires à leur réalisation dans les budgets 2014 et suivants,
- **autorise** le Président de déposer une demande de subvention, pour chacune des opérations précitées, au Conseil Général dans le cadre du Contrat du Territoire de Vie.

Point n° 8 - ZONES D'ACTIVITÉS DE NIEDERHERGHEIM -EST ET DE MEYENHEIM

Monsieur le Président expose :

Démarrée en novembre 2013, l'étude de faisabilité et d'aménagement des zones d'intérêts communautaires réalisée par le bureau d'études Berest a été présentée et rendue le 24 juin 2014 à Meyenheim. Cette étude concernait les zones d'activités de Niederhergheim, Oberhergheim, Niederentzen, Meyenheim et Réguisheim et avait pour finalité la réalisation d'un schéma d'organisation des différents sites d'implantation des zones d'activités.

Compte-tenu du fait que la plupart des lots de la ZA La Passerelle 2 ont déjà trouvé preneur, en vue de la restitution de l'étude, il est proposé de programmer la mise en œuvre de deux zones en 2015 : au Nord, la zone d'activités de Niederhergheim Est (cf plan de situation ci-joint) et au Sud du territoire, la zone d'activités de Meyenheim – tranche 1 (cf plan de situation ci-joint)

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** la réalisation des deux zones d'activités proposées ci-dessus,
- **charge** le Président d'engager les négociations pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des deux zones concernées,
- **autorise** le Président à engager les consultations nécessaires pour le choix du maître d'œuvre,
- **charge** le Président de solliciter l'ensemble des partenaires institutionnels pour l'obtention d'aides financières,

Point n° 9 – VENTE LOT N°6A - ZA LA PASSERELLE 1

Monsieur le Président expose :

Un compromis de vente a été signé avec Madame BEHAGUE Célia et Monsieur LIEBMANN Mathieu, domiciliés à ENSISHEIM, 1 Chemin de l'Eiblen, portant sur le lot 6A de la ZA la Passerelle 1 à Ensisheim pour l'implantation d'un bâtiment d'environ 200 m² au sol à destination d'une activité de kinésithérapie. Aucun logement de fonction n'est inclus au projet.

Je vous propose de céder cette parcelle cadastrée section 48 n° 234/6 ayant une surface de 14,59 ares.

Le prix de vente a été négocié à 45 229 € HT. Il se décompose comme suit :

- 14,59 ares x 3 100 € = 45 229.00 €

Le prix sera payable dans un délai de quinze jours suivant la signature de l'acte authentique.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

Vu l'avis de France Domaine,

- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir pour la vente du terrain de 14,59 ares à Madame BEHAGUE Célia et Monsieur LIEBMANN Mathieu, domiciliés à ENSISHEIM, 1 Chemin de l'Eiblen, au prix de 45 229.-€, étant précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera assorti des conditions spéciales suivantes :

1. « Si dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente, le terrain n'a pas servi à l'édification d'un bâtiment à destination économique, il devra être rétrocédé à la CCCHR sans frais pour elle, au prix d'achat ci-dessus indiqué ».
2. « Les biens vendus sont destinés à un usage professionnel. Toutefois, si dans un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique une partie du bien était destiné à un usage d'habitation, le prix de vente serait augmenté pour une surface forfaitaire de trois ares de 13 000 € l'are, soit un complément de prix de 39 000 € ».
3. Si l'ACQUÉREUR souhaite créer un second accès depuis la rue du 6 février, il lui appartient de prendre en charge les frais liés à la suppression partielle de l'espace vert, situé sur le trottoir.

Point n° 10 : VOTE DE CRÉDITS

Monsieur le Président expose :

La décision modificative qui vous est proposée reprend les votes de crédits budgétaires nécessaires dans les budgets suivants:

a) Budget principal : Niederentzen : réfection de la rue de la gare : plan de financement prévisionnel

Par délibération en date du 30 janvier 2014, le Conseil de Communauté a validé le plan de financement prévisionnel affecté à cette opération, en cours de chantier des travaux complémentaires ont été commandés entraînant un léger dépassement des crédits inscrits.

CCCHR - Budget principal

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-4581903-01 : Niederentzen rue de la Gare | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-4582903-01 : Niederentzen rue de la Gare | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| Total Général | | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |

b) Budget ZA 9 :

Ce vote de crédits est lié à la décision n° 8 ci-dessus décidant la réalisation des deux zones d'activités (Meyenheim et Niederhergheim Est)

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-605503-90 : ZA de Meyenheim | 0,00 € | 30 000,00 € | 0,00 € | |
| D-605510-90 : ZA de Niederhergheim Est | 0,00 € | 30 000,00 € | 0,00 € | |
| D-678 : Autres charges exceptionnelles | 60 000,00 € | | | |
| Total INVESTISSEMENT | 60 000,00 € | 60 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **fait sienne** les propositions du Président.

Point n° 11 – MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CONSEIL D'ALSACE

L'Alsace est profondément décentralisatrice, convaincue de la nécessité d'une gestion des affaires publiques au plus près des territoires et que la modernisation indispensable de notre Etat passe par le renforcement de la décentralisation. Forte de son expérience transfrontalière, elle s'inscrit dans la République et dans la construction européenne.

Les enjeux de la décentralisation ce sont d'abord les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales et tout autant la clarification des compétences entre différents niveaux de collectivités.

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral voté par l'Assemblée Nationale propose aujourd'hui la fusion des régions et la suppression à terme des Conseils généraux. Dans ce schéma, l'Alsace est fusionnée avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne.

Ce périmètre est inacceptable.

Conscients que le statu quo n'est pas possible, les Alsaciens souhaitent une collectivité unique mettant en commun les moyens du Conseil régional et des deux Conseils généraux avec une seule assemblée, un seul exécutif et un seul budget.

En ce sens,

Vu les articles 72 et 72-1 de la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu l'article L.3211-1 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

Vu l'article L.4221-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil Régional,

Vu la délibération adoptée le 22 septembre 2014 en séance plénière par les assemblées respectives du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Général du Haut-Rhin, portant le projet de Conseil d'Alsace.

Le Conseil de Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin,

Demande par 26 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Bernard HOEGY et José SANJUAN)

au Président de la République, au Gouvernement et au Parlement :

- d'abandonner la création d'une grande région réunissant les territoires d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne et de maintenir à l'Alsace ses contours géographiques actuels,
- de créer en Alsace, dès le prochain renouvellement des assemblées, une collectivité territoriale unique issue des actuels Départements ainsi que de la Région et dotée d'une capitale régionale : l'Eurométropole de Strasbourg,
- d'appliquer à cette Collectivité territoriale d'Alsace le mode de scrutin actuel avec un équilibre entre la représentation binominale sur la base des cantons existants et la représentation proportionnelle sur la base de listes paritaires,
- de prévoir l'élection des Conseillers d'Alsace aux mêmes dates que l'élection des conseillers régionaux,
- d'ouvrir un droit d'option pour les Départements limitrophes qui souhaiteraient, à terme, intégrer la nouvelle Collectivité,
- d'inscrire les principes ci-dessus exposés dans le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Point n° 12 – DIVERS ET INFORMATIONS

- **3 Octobre** à partir de 9h30 : visite de pépinière et hôtel d'entreprises Pays Thur Doller
- **6 Octobre** à 16h30 (réunion Bureau) : réunion avec EDF sur la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 01/01/2016
- **8 octobre** 19h30 salle polyvalente de Meyenheim : réunion d'information sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- **9 octobre** à 18h : comité de pilotage GERPLAN (La Régence à Ensisheim)
- **14 octobre** à 18 h au Palais de la Régence : réunion d'info et d'échange avec ErDF sur différents thèmes d'actualité :
 - les acteurs du marché de l'électricité (organisation, missions, engagements de service public de proximité,...),
 - la politique d'ERDF dans le domaine de l'aménagement des territoires et du développement durable,
 - le développement des nouvelles technologies (réseaux intelligents, compteur Linky,...),
 - l'écomobilité,
 - les nouvelles prestations proposées aux collectivités.

Cette rencontre permettra également de revenir sur des sujets tels que le financement des raccordements électriques dans le cadre de la loi SRU-UH, le dispositif d'information en cas d'incident ou encore la sécurité des tiers et le plan anti-endommagement.

- **15 octobre et 19 novembre** au CCAS d'Ensisheim : permanence sur l'imposition des retraites allemandes (INFOBEST)
- **20 novembre** 18h 00 Mairie d'Ensisheim Commission environnement
- **9 décembre** : Conseil de Communauté à Munwiller

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 20 h 40, et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié, offert par la Maison de la Nature du Vieux Canal.

| |
|---|
| Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 1^{er} octobre 2014 |
|---|

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2014
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Maîtrise d'ouvrage déléguée : Meyenheim aménagement rue de l'Ill :
plan de financement prévisionnel
- Point 05** - Avenants aux contrats de délégation de service public pour la ges-
tion et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement et
du multi-accueil petite enfance d'Ensisheim et de Niederentzen
- Point 06** - Conventions de mise à disposition de locaux scolaires et de bâti-
ments communaux
- Point 07** - Révision n° 1 du Contrat de territoire de vie 2014-2019
- Point 08** - Zones d'Activités de Niederhergheim Est et de Meyenheim
- Point 09** - Vente terrain lot n° 6a à la ZA La Passerelle 1
- Point 10** - Vote de crédits
- Point 11** - Motion de soutien au projet de Conseil d'Alsace
- Point 12** - Divers et information

| Communes | Titulaires | Procurations | Signatures |
|------------------|----------------------|--------------|------------|
| BILTZHEIM | VONAU Gilbert | | |
| | GUIGNOT Alain | | |
| ENSISHEIM | HABIG Michel | | |
| | COCQUERELLE Delphine | | |
| | KREMBEL Philippe | | |
| | THIRIET Emmanuelle | | |
| | HEGY Patrice | | |
| | COADIC Gabrielle | | |
| | MARETS Patric | | |
| | MISSLIN Christine | | |

| Communes | Titulaires | Procurations | Signature |
|-----------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| | SANJUAN José | | |
| MEYENHEIM | BOOG Françoise | | |
| | FURLING Armand | | |
| | MASSON Laurence | | |
| MUNWILLER | WERNER Patrice | | |
| | MENAUT Philippe | | |
| NIEDERENTZEN | WIDMER Jean-Pierre | | |
| | ALBRECQ Antoine | | |
| NIEDERHERGHEIM | MOSER Gilbert | | |
| | ZEMB Alain | G. MOSER | |
| OBERENTZEN | MATHIAS René | | |
| | BRENDLE Bernard | | |
| OBERHERGHEIM | SICK Corinne | | |
| | LAPP Philippe | | |
| | MULLER Bernard | | |
| REGUISHEIM | HOEGY Bernard | | |
| | METZGER Fabienne | | |
| | PAULUS Frank | | |